



COMMUNE DE MARCLOPT (LOIRE)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 22 MARS 2022

L'An deux mil vingt-deux le 22 mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de Madame EYRAUD Catherine , Maire

Membres présents : DOITRAND Raphaël, BRUN Bernard OULION Emmanuel, DURAND Josiane, AGOSTINI Bernadette , HERRGOTT Eric, PERRET Sandrine BAROU Stéphane, M SAUZET Pierre , LACHAND Gaëlle, REY Bruno, PONTONNIER Dominique, GAUDIN Valérie

Absents :

Secrétaire de séance : Mme PONTONNIER Dominique

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30.

Le compte-rendu de la précédente réunion, adressé avec la convocation, est approuvé à l'unanimité

2022-18 VOTE DES SUBVENTIONS

Madame le Maire propose de reconduire les mêmes montants que l'année dernière à savoir 100€ par association et de rajouter 300€ de subvention exceptionnelle pour le comité des fêtes.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'octroyer les subventions annuelles aux associations suivantes :

- Comité des Fêtes :	100 € + 300€ de subvention exceptionnelle
- Tennis ATM :	100 €
- FNACA :	100 €
- Club Amitié :	100 €
- Gymnastique Volontaire :	100 €
- Association syndicat agricole	100 €
- Sou des Ecoles :	100 €

2022-19 VOTE DES TAUX

M Doitrand propose un tableau exposant une augmentation des taux de 1% et 2% pour la taxe foncière non bâtie et la taxe foncière bâtie.

	Taux 2021	Augmentation 1%	Augmentation 2%
T.F.B	23.13%	23.3613%	23.5926%
T.F.N.B	19.50%	19.695%	19.89%
Recettes prévisibles	supplémentaires	Environ 1 690€	Environ 3 507€

Mme Eyraud demande qui souhaite augmenter les taux de 2% : 13 voies/ 14

Mme Eyraud demande qui souhaite augmenter les taux de 1% : 1 voie/14

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité :

- **AUGMENTE** de 2% l'ensemble des taxes

2022-20 AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT

Mme le Maire propose les affectations suivantes :

Affectation Budget Principal 2022 :

Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 359 220.76€

Affectation Budget assainissement 2022 :

Compte 0002 (excédent de fonctionnement reporté) : 87 966.51€

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les affectations des résultats.

2022-21 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

M Doitrand présente le budget prévisionnel proposé pour 2022 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	354 940.16 €	310 600.00 €
Recettes	653 550.76 €	310 600.00 €

Après avoir pris connaissance des documents, de la proposition, avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022
-

2022-22 VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

M Doitrand présente le budget prévisionnel proposé pour 2022 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	73 995.60 €	240 310.95 €
Recettes	147 864.46 €	240 310.95 €

Après avoir pris connaissance des documents, de la proposition, avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022

2022-23 VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT

Mme le Maire, présente budget prévisionnel 2022 pour le nouveau budget « lotissement le cerisier »:

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	185 759.40 €	15 749.40€
Recettes	185 759 .40 €	15 749.40€

Après avoir pris connaissance des documents, de la proposition, avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022

2022-24 ACHAT D'UNE PARTIE DES TERRAINS DE LA SCI DE BOISE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1311-13,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment en son article L1212-1,

Considérant que Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement mené par la CCFE quant à la sécurisation de la RD 1082 et la Voie Communale N°2,

Considérant que Madame Le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal les différents échanges avec la Société dénommée SCI DE BOISE, et l'accord quant à la cession par cette dernière à la Commune d'une partie d'environ 32 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section B Numéro 395 et d'une partie d'environ 116 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section B Numéro 546, et ce au prix de 1 600 EUROS HT,

Considérant que Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les dispositions combinées de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ; savoir que ladite mutation sera opérée en la forme administrative,

Considérant que Madame Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'accompagnement du Cabinet DUSSAUD-PAGNON, Pôle Foncier, sis à MONTROND LES BAINS (Loire), 21 Rue des Mouettes, a été requis,

Considérant que Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

- que l'intégralité des frais afférents à ladite mutation foncière sera supportée par la Commune,
- que les crédits requis sont prévus au Budget,
- que l'aval du Conseil Municipal est requis,

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

- Approuver l'acquisition par la Commune des parties de parcelles ci-avant explicitées, et ce au prix maximum de 1 600 EUROS HT,
- Dire que ladite mutation sera opérée en la forme administrative,

- Acter l'accompagnement requis du Cabinet DUSSAUD-PAGNON, Pôle Foncier, sis à MONTROND LES BAINS (Loire), 21 Rue des Mouettes,
- Dire que l'intégralité des frais afférents sera supportée par la Commune,
- Dire que les crédits requis sont prévus au Budget,
- Acter la désignation des Adjointes dans l'ordre du tableau et de leur conférer tous pouvoirs quant à représenter la Commune au titre des conventions et actes de vente à passer en la forme administrative,
- Acter l'habilitation conférée à Madame Le Maire à recevoir et à authentifier l'acte,
- Donner tous pouvoirs à Madame Le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition par la Commune des parties de parcelles ci-avant explicitées, et ce au prix maximum de 1600 EUROS,
- **DIT** que ladite mutation sera opérée en la forme administrative,
- **ACTE** l'accompagnement requis du Cabinet DUSSAUD-PAGNON, Pôle Foncier, sis à MONTROND LES BAINS (Loire), 21 Rue des Mouettes,
- **DIT** que l'intégralité des frais afférents sera supportée par la Commune,
- **DIT** que les crédits requis sont prévus au Budget,
- **ACTE** la désignation des Adjointes dans l'ordre du tableau et de leur conférer tous pouvoirs quant à représenter la Commune au titre des conventions et actes de vente à passer en la forme administrative,
- **ACTE** l'habilitation conférée à Madame Le Maire à recevoir et à authentifier l'acte,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame Le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2022-25 TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DU CHATELARD ET RUE GEORGES POMPIDOU

Lors du conseil en date du 08/12/2020, le Conseil Municipal a autorisé Mme Eyraud à signer la convention financière du SIVAP concernant les travaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, de la route du Châtelard jusqu'à la rue Charles de Gaulle (devant la mairie) ainsi que la rue Georges Pompidou.

Pour mémoire, ces travaux seront réalisés en coordination avec le remplacement des réseaux d'eau potable prévus par le Syndicat du SIVAP.

Le SIVAP est coordonnateur.

Lors du conseil en date du 29/06/2021, le Conseil Municipal a autorisé Mme Eyraud à signer la convention finance du SIVAP précisant que le montant à charge des travaux pour la commune était estimé à 794 000€.(frais de maîtrise d'œuvre et frais généraux inclus) en cas de réalisation de la totalité des travaux (y compris la tranche optionnelle 2 ou 3).

Aujourd'hui les travaux concernant la tranche ferme sont terminés.

Le cabinet réalité ainsi que le SIVAP demande si la commune souhaite s'engager sur les phases optionnelles à savoir les travaux d'eaux pluviales et les travaux de voirie.

Les travaux concernant l'eau pluviale ne sont pas urgents et peuvent être réalisés indépendamment des travaux actuels. Concernant la voirie Mme le Maire rappelle le montant estimé et prévu par le marché

RECAPITULATIF DES DEPENSES	EU	EP	Voirie	Total
Travaux	577 203,00 €	104 658,00 €	113 842,50 €	795 703,50 €
Maîtrise d'œuvre (suivant contrat moe)	22 160,70 €	4 694,40 €	7 282,27 €	34 137,37 €
AMO Levé topo	118,32 €	25,06 €		143,38 €

AMO diag amiante HAP	197,19 €	41,77 €		238,96 €
AMO Contrôles de réception	197,19 €	41,77 €		238,96 €
Coordonnateur SPS (estimation)	3 000,00 €	500,00 €	500,00 €	4 000,00 €
Visites particuliers	1 650,00 €			1 650,00 €
Diagnostic Amiante / HAP - AC Environnement	3 899,00 €			3 899,00 €
Levé topographique A2 TOPO	3 050,00 €			3 050,00 €
Inspection télévisée EU - Resotec	2 882,00 €			2 882,00 €
Inspection télévisée EP - Resotec		3 420,00 €		3 420,00 €
Tests à la fumée	1 440,00 €			1 440,00 €
Contrôles de réception	7 735,00 €	2 170,00 €		9 905,00 €
TOTAL	623 532,40 €	115 551,00 €	121 624,77 €	860 708,17 €

Au vu du montant du marché et des finances de la commune, la commission des finances propose :

- De faire qu'une partie du Chatelard à savoir « la partie de la voie SNCF à la commune de St Cyr » la réfection se ferait en « grave émulsion pleine largeur » pour un montant d'environ 53 000€ TTC.
- De faire le goudron en pleine largeur (et non de reboucher la tranchée) à partir du 173 rue Charles de Gaulle jusqu'au croisement avec la rue Georges Pompidou et la rue Charles de Gaulle . Ce choix a été fait car tous les réseaux seront enterrés dans ce secteur et donc il n'y aura plus de travaux sous voirie à prévoir , la voirie peut donc être faite en totalité. De plus le SIEL et le SIVAP en tant qu'intervenant participeront au financement de ce goudron. Aujourd'hui les travaux sont estimés à 25 100€ HT
- Pour une partie de la rue Charles de gaulle, du carrefour Pompidou au carrefour du cimetière un revêtement bicouche pleine largeur sera réalisé
- Et Pour le reste de la voirie , un enrobé sur la tranchée sera réalisé comme convenu lors de la signature du marché

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** l'accord au commencement des travaux pour le goudron du Chatelard et de la rue Georges Pompidou, du bicouche rue Charles de gaulle.
- **DIT** que les montants sont inscrits au budget
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

2022-26 REPRISE D'ADRESSAGE POUR LA MISE A JOUR DE GEOADRESSE

Mme Eyraud rappelle que la commune a signé la convention avec le SIEL pour l'utilisation de l'application GéoAdresse. Cette application fait remonter des erreurs sur l'adressage de la commune.

Cette délibération vise donc à rectifier quelques erreurs.

Elle précise que d'autres délibérations viendront en cours d'année afin qu'il n'y ait plus d'erreur d'adressage.

Ainsi les adresses à reprendre sont :

- Pour le poulailler , parcelle B88 : 230 étangs du Milieu
- Parcelle B94 , 468 étangs du Milieu
- Parcelle B316, 776 rte du Châtelard
- Parcelle B573, 173 chemin de Grangeneuve
- Parcelle A73, la division de l'ancienne parcelle de M Berne , 331 rte de St Laurent pour la maison de M Grange , 333 rte de St Laurent pour la future maison de M Mirlicourtois .
- Parcelle A469, 323 rte de St Laurent
- Parcelle B509 : 654 rue de Perras
- Parcelle B532, 1538 rte du Châtelard

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **INDIQUE** que les adresses mentionnées ci-dessus pourront être transmises via la plateforme GéoAdresse
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;

INFORMATIONS DIVERSES :

- Mme Lachand a demandé un devis pour habiller le transformateur rue Charles de gaulle.
- Mme Agostini demande à Mme Lachand de prévoir un devis pour les panneaux qui seront posés le long du chemin du papillon afin de demander des subventions.
- Mme Eyraud demande à M Rey s'il peut regarder les débits entrant à la station d'épuration. Normalement au vu des travaux réalisés , moins d'eaux parasites devraient arriver.
- Mme Perret demande où va se trouver le nouveau poulailler . Il se situera à la ferme de M Monzy , à Grange neuve. Mme Eyraud explique qu'il s'agit de poules pondeuses.
- Mme Agostini informe les élus qu'un conseiller informatique interviendra sur la commune pour former les Marcloptaires qui le souhaitent à l'utilisation d'internet.
- Mme Durand demande si à l'école tout se passe bien. Mme Eyraud explique que Delphine(ATSEM) est actuellement absente jusqu'au 08/04 .
- Le massif place de l'église est terminé et des plantations d'arbustes ont été réalisées devant l'école.
- Les élus rencontrent l'association « Africa 50 » lundi 28 mars afin de préparer la commémoration en l'honneur des tirailleurs sénégalais morts sur la commune. M Doitrand informe qu'il a rencontré les instituteurs afin de faire travailler les enfants pour la commémoration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Prochaine réunion le 03/05/2022

Présents	Signature
Catherine EYRAUD, Maire	
Raphaël DOITRAND, 1 ^{er} adjoint	
Bernard BRUN, 2 ^{ème} adjoint	
Emmanuel OULION, 3 ^{ème} adjoint	
Josiane DURAND	
Bernadette AGOSTINI	
Eric HERRGOTT	
Sandrine PERRET	
Stéphane BAROU	
Pierre SAUZET	

Gaëlle LACHAND	
Bruno REY	
Dominique PONTONNIER	
Valérie GAUDIN	